

WARBURG INSTITUTE

FCB 151



WARBURG



18 0126603 9

11

c

b

157

157

NOTE

SUR

QUELQUES ANCIENS TALISMANS

DE BATAILLE.

257
12041 ✓

f
c
b
157

NOTE

SUR

**QUELQUES ANCIENS TALISMANS
DE BATAILLE,**

PAR

M. EDMOND LE BLANT.

EXTRAIT

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME XXXIV, 2^e PARTIE.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11.

M DCCC XCHL

NOTE

DE

QUELQUES ANCIENS TALISMANS

DE BATAILLE.

PAR

M. EDMOND DE BLANT.

EXTRAIT

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME XXIII, 2. PARTIE.

UNIVERSITY OF LONDON
WARBURG INSTITUTE



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIBRAIRIE G. KLEBER, RUE DE LILLE, 11.

M DCCCLXXIII

NOTE

SUR

QUELQUES ANCIENS TALISMANS DE BATAILLE.

Dans un passage auquel j'ai déjà eu l'occasion de me référer, Brantôme parle de duellistes qui, pour s'assurer la victoire, se sont munis de phylactères et « de paroles enchantées ». « Comme de vray s'est-il trouvé, ajoute-t-il, force personnes et là et ailleurs, et aux guerres, chargées de tels billets qu'on a veu leur porter de grandes vertus et contre le fer et contre le feu ⁽¹⁾. »

Fort répandue et fort ancienne était, comme on le verra plus loin, la coutume de s'armer ainsi de prétendus préservatifs contre les périls des combats. Je citerai dès à présent un vieux témoignage qui, tout en ne visant que les cas de duels judiciaires, me paraît devoir être noté; car, aussi bien dans la mêlée que devant un seul ennemi, l'homme mettait son espérance en des forces inconnues, maîtresses du salut et de la victoire. Au VII^e siècle, un édit de Rotharis condamnait, comme devait le faire, en 1306, l'Ordonnance de Philippe le Bel,

⁽¹⁾ *Discours sur les duels* (Œuvres complètes, édition Lalanne, t. VI, p. 304).

l'usage des charmes et talismans dans les combats singuliers⁽¹⁾.

Ce que pouvaient être ces talismans, dont plusieurs peut-être existent incompris entre nos mains⁽²⁾, nous le savons par plus d'un témoignage. Quelques-uns n'avaient rien de reprochable au point de vue chrétien; tel était cet *agnus Dei* dont la vertu sauva, dit-on, en 1568, un soldat prisonnier, qui, garrotté et condamné à mourir, ne put être atteint par le feu de la mousqueterie⁽³⁾. C'était au diable plutôt qu'à Dieu que se confiait la superstition de nos pères. « Plusieurs, lisons-nous dans un vieux livre, revêtent, pour aller au combat, une chemise bigarrée d'horribles figures et que l'on appelle « chemise d'enfer ». Ceux qui la portent sous leurs vêtements croient se rendre invulnérables. » On use aussi, poursuit l'auteur, de phylactères à légendes magiques et d'oraisons prises dans un recueil faussement attribué au pape Léon III⁽⁴⁾.

De ces inscriptions, de ces prières, les anciens traités caba-

⁽¹⁾ *Edictum Rotharis*, § 371 : « Nullus campio presumat, quando contra alium pugnando vadit, herbas que ad maleficia pertinent super se habere, nec alias tales et similes, nisi tantum arma sua que conveniunt. » (Walter, *Corpus juris germanici antiqui*, t. I, p. 749.) Cf. Baluze, *Capital*, t. I, p. 461, n° 809. L'Ordonnance de Philippe le Bel prescrit aux adversaires de prononcer le serment suivant : « Je n'ay ni entens porter sur moy ne sur mon cheval paroles, pierres, herbes, charmes, charrois, conjurements ni invocations d'ennemis ne nulles autres choses où j'aye espérance d'avoir ayde ne a luy nuire, ne ay recours fors que en Dieu, en mon bon droit, par mon corps et mon cheval, et par mes armes. » (*Recueil général des an-*

ciennes lois françaises, t. II, p. 842.) Voir aussi Du Cange, v° *Caraula*.

⁽²⁾ Telle était la plaque portant les mots : *Si me quaritis*, dont j'ai déjà parlé (voir ci-dessus, t. XXXIV, 1^{re} partie, p. 299).

⁽³⁾ Molanus, *Historia sanct. imaginum*, p. 607. Ajoutons qu'autrefois l'abstinence observée en certains jours passait pour rendre invulnérable dans les combats. Jean Germain, évêque de Nevers, mort en 1460, parle de gens « qui jeûnent et ne menguent char le mercredi ou aultre jour, affermans que en ce abstenans ilz ne seront jamais bleciez en bataille ». (*L'interprétation des six parties du premier pan de la tapisserie chrétienne de Jehan Germain*, Bibl. nat., ms. fr., n° 432, fol. 101 recto.)

⁽⁴⁾ « Hodie, écrit-il, quidam impii mi-

listiques nous en ont gardé un certain nombre. Leurs formules sont, pour la plupart, composées de paroles étranges et dépourvues de sens⁽¹⁾ auxquelles, dès l'antiquité, les magiciens prêtaient une vertu particulière⁽²⁾. Quelques-unes cependant sont faites de prières intelligibles ou des versets des livres saints tenus pour efficaces contre les périls de toute sorte. Ainsi en était-il d'un passage où saint Luc raconte comment le Seigneur échappa sain et sauf aux mains des Juifs qui voulaient le précipiter du haut d'une montagne : « Jesus autem transiens per medium eorum ibat⁽³⁾. »

Celui qui prononçait ces mots dans le danger ou les portait écrits sur quelque amulette devait, croyait-on, être sauvegardé comme l'avait été le Christ. Deux talismans où ils se lisent me sont connus. Le premier est dessiné en tête d'un document bizarre, mais non dénué de cet intérêt que prennent, à la longue, les plus insignifiants d'entre les vieux écrits. C'est un recueil cabalistique fort ancien auquel je me suis déjà référé.

lites se fore invulnerabiles putant si ferant interulam lineam horrendis inscriptam imaginibus quam vocant inferni camisiarum : vel si periapta quadam ferant variis caracteribus magicis insignita, aut orationes quas blasphemæ admodum et mendaciter tribuunt D. Leoni aut Carolo Magno, insignitas magnis (sic magi loquuntur) Dei nominibus » (*De quisitione rerum magicarum*, ed. Lugduni 1608, t. I, p. 102). Voir au sujet des recueils de cette espèce ma *Note sur quelques formules cabalistiques* (*Revue archéol.*, 1892, t. I, p. 61). Je ne saurais dire à quelle époque remonte l'attribution faite à des papes d'écrits magiques. La plus ancienne marque que j'en rencontre se trouve dans un bref du XIII^e siècle récemment publié par mon savant confrère

M. P. Meyer et où se lisent les vers suivants :

Quant fame enfantera, metès ces brief sour lui ;
Celle escapera vive et ses frus autresi.
Li papes fu de Rome ki le traita et fist.

(*Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1891, n^o 2, p. 73.)

⁽¹⁾ *Manuel ou Enchiridion de prières, contenant les sept Pseumes pénitenciaux, diverses oraisons de Léon pape et plusieurs oraisons contre les périls du monde* (Lyon, 1584, p. 103); *Gremoire du pape Honorius, avec un recueil des plus rares secrets*, p. 64, 72, 74, 116, etc. (édition de 1670, avec l'indication fictive de Rome comme lieu d'impression).

⁽²⁾ Origen., *Contra Celsum*, l. VII; Euseb., *Præpar. evang.*, l. V, c. VIII et IX, etc.

⁽³⁾ Luc., IV, 30.

Dès le début de ce livre, qu'on imagina de donner sous le nom du pape Honorius III, figure le pentacle de Salomon entouré de cette légende :

† ET VERBUM CARO FACTVM EST † IESVS AVTEM †
TRANSIENS PER MEDIVM † ILLORVM IBAT ⁽¹⁾

A ces détails d'assez mince intérêt, je ne m'arrêterais pas s'ils ne me semblaient pouvoir se rattacher à une question de numismatique demeurée pendante depuis de longues années : je veux dire l'interprétation de la légende des nobles d'or frappés au XIV^e siècle, en Angleterre, sous le règne d'un prince guerrier, Édouard III, et qui portent de même le verset : « Jesus autem transiens per medium eorum ibat. » On s'est étonné de cette inscription sans analogue sur les monnaies, et des conjectures diverses ont été émises à cet égard. Quelques-uns ont pensé que le métal des pièces était de fabrication alchimique ; la légende marquait, disait-on, que l'or s'était produit inaperçu et par la vertu de secrets fermés aux profanes, comme le Christ avait passé invisible au milieu de ses ennemis. D'autres y ont vu une formule propre à écarter les voleurs, à garder de tout péril, et spécialement enfin à rendre invulnérable dans les combats ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Gremoire du pape Honorius, avec un recueil des plus rares secrets*, p. 21. Voir aussi, pour la vertu de cette formule, *Gremoire de la magie naturelle*, p. 92 (La Haye, sans date). Je trouve de plus, dans *l'Inventaire du mobilier de Charles V* (édit. de Lobarte, p. 273), cette mention d'une autre pièce, qui, d'après son inscription, me semble devoir être une amulette : « Un reliquaire carré d'une pierre blanche où est la gésine Notre Dame d'une part borné

d'un pou d'argent où il y a escript *Ihesus autem transiens.* »

⁽²⁾ Voir à ce sujet W. Camden, *Remains concerning Britain*, éd. de 1614, p. 205, 206; Leake, *An historical account of English Money*, p. 112; Pegge, *Remarks on the first Noble coined 18 Edward III, a. D. 1334* (*Archæologia*, t. III, p. 320); Chancer, *The Canterbury Tales*, éd. de 1830, t. I, préface, p. CCXVI. La même légende s'est perpétuée sous les successeurs d'Édouard III, jus-

De la première explication, il ne m'appartient pas de rien dire, et je me bornerai à noter que, d'après un traité attribué à Raymond Lulle, de l'or alchimique aurait été fabriqué pour Édouard III au moment où il se préparait à envahir la France⁽¹⁾. Quant à ceux qui reconnaissent des phylactères dans les monnaies de ce prince, je les crois fondés, si je me reporte aux divers documents que j'ai rappelés plus haut, à l'amulette figurée dans le *Gremoire d'Honorius*, et surtout à un texte contenu dans un livre de même nature, l'*Enchiridion Leonis papæ*⁽²⁾. C'est un recueil présentant, et en grand nombre, des formules de prières recommandées « pour conjurer toutes sortes d'armes ». Il en est contre les épées, les couteaux, les haches de guerre, les lances, et, ce qui suffit à démontrer l'antiquité de ce texte, les flèches, les balles de fronde, les catapultes⁽³⁾. « On doit, y lisons-nous en tête d'une de ces oraisons, dire cecy par trois fois lorsqu'on est prest de passer où sont les ennemis; et dit-on que Charlemagne s'en servit en guerre, et par là demeura invincible. » « Dès ce temps là, poursuit naïvement

qu'au temps d'Elisabeth. (Kenyon, *Gold coins of England*, pl. I à XII.)

⁽¹⁾ *Experimenta Raimundi Lulli*, Experimentum XIII : « De qua etiam medicina poteris projectionem facere super reliqua metalla perfecta : præsertim super Martem et Venerem et convertentur in aurum, melius omni auro minerali. Hoc operati sumus pro rege Anglico qui finxit se contra Turcam pugnaturum, et postea contra regem Gallie pugnavit, meque incarceravit, et tamen evasi. » (*Jacobi Mangeti Bibliotheca chymica*, t. I, p. 834.)

⁽²⁾ *Enchiridion Leonis papæ*, contenant plusieurs oraisons de saint Augustin, saint Cyprien et autres. Ensemble les sept Pseaumes,

auxquels est adjousté l'oraison, figure, grandeur et hauteur de J. Christ (Lyon, in-32 minuscule, à la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 1336, p. 274 et suivantes).

⁽³⁾ Exemple gravé, sans titre, lieu, ni date (même Bibliothèque, n° 1337, p. 29, 30). « Oraison et caractères qui préservent de toutes blessures et détournent les coups de toutes armes : Conjuro vos omnia genera armorum, gladios, cultellos, sagittas, glandes, catapultas, bipennes, lanceas, clavos et omnia genera armorum et metallorum, per Patrem et Filium et Spiritum sanctum, ut non lædatis me. » *Enchiridion Leonis papæ* (même Bibliothèque, n° 1337, p. 51, 52, 53) : « O sagitta et glandis, sta, »

l'auteur, on avoit tant de foy aux oraisons de la sainte Église, qu'on évitoit les coups de canon en disant l'oraison suivante : « Conjuro te lapidem per beatum Stephanum primum martyrem quem maledicti Judæi lapidaverunt ut non possis lædere me famulum Dei N. . . . » Une autre prière qui précède devait également préserver de toute blessure et, comme la tête de la Gorgone, paralyser les ennemis : « Irruat super hos formido et pavor; fiant immobiles quasi lapis. » Puis venaient, selon la coutume, les formules cabalistiques qui faisaient la force du charme : les mots « Deus homo factus est », que je retrouve sur un phylactère du XIV^e siècle⁽¹⁾, et enfin le verset si souvent répété : « Jesus autem transiens per medium illorum ibat. »

Pour appeler sur les combattants les secours d'en haut, l'Église avoit des prières. Elle demandait au Seigneur que le casque de sa toute-puissance, « galea tuæ virtutis », protégeât la tête du guerrier dont le prêtre bénissait l'épée⁽²⁾. Les saints devaient aussi le couvrir de leur patronage. On racontait, au temps de Grégoire de Tours, qu'un ossement du pouce de saint Serge avoit fait pour toujours invincible le prince qui s'en étoit emparé⁽³⁾. Par deux fois la *Chanson de Roland* parle de reliques encastées dans le pommeau des glaives. Celui de Durandal, « belle et sainte », contenait une dent de saint Pierre, du sang de saint Basile, des cheveux de saint Denys, un fragment du vêtement de la Vierge. Dans le pommeau de Joyeuse que portait Charlemagne, étoit un débris de la lance dont fut percé le flanc du Christ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Note sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale, p. 2 (*Revue numismatique*, 1891). Cf. ci-dessus, p. 8.

⁽²⁾ Dom Martene, *De antiquis Ecclesie*

ritibus, t. II, p. 667. Cf. Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 298.

⁽³⁾ *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXXI.

⁽⁴⁾ Vers 2344 à 2349 et 2503 à 2506.

Le diable, lisons-nous chez Tertullien, s'efforce de contrefaire, pour tromper les hommes, les pieuses pratiques des fidèles⁽¹⁾. Les docteurs en l'art magique ne pouvaient y manquer ici. Le *Gremoire d'Honorius* proposait de même aux guerriers un moyen de se rendre invincibles. Point n'était besoin de chercher à grand'peine des reliques des saints, de la Vierge et du Seigneur. Trois mots gravés sur le fer du glaive y suffisaient; après quelques prières prescrites, « pour n'être blessé d'aucune arme, pour être dur », suivant une expression familière aux soldats des vieux temps, on écrivait sur l'épée ces trois seuls mots : « Ibel, Ebel, Abel⁽²⁾. »

Voir de plus Léon Gautier, ouvrage cité, p. 707, et Gaydon, édition Guessard et Luce, vers 1750 et 1751 :

Tint Hauteclere, une espée saintisme.

En ponel d'or avoit bonnes reliques, etc.

⁽¹⁾ *De prescriptionibus*, c. XL; saint Justin, *Apologia I*, § 66.

⁽²⁾ *Gremoire du pape Honorius, avec un recueil des plus rares secrets*, p. 72. Delrio dit de même à ce sujet : « Hodie quidam impii milites se fore invulnerabiles putant, si arma certo ritu incantent » (*Disquisitio rerum magicarum*, ed. Lugduni, 1608, t. I, p. 102). D'autres formules de même sorte avaient été imaginées pour mettre aux mains des combattants des épées enchantées. (*Grimoire de la magie naturelle*, p. 88, La Haye, sans date.) Peut-être en doit-on reconnaître dans ces inscriptions énigmatiques gravées sur deux anciens glaives de bataille découverts l'un auprès de Lincoln, l'autre dans l'Aa, qui passe à Saint-Omer :

RNDXOXGHWDNCHORHD†
†NRADNRADNRADNRADNR†

(*The Archaeological Journal*, t. VII, 270;

Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge*, t. I, p. 642.) De cette forme étaient en effet les légendes cabalistiques auxquelles on prêtait autrefois une si haute valeur. Ainsi que la présence des reliques, et les inscriptions AVE MARIA · INRI MARIA que portaient plusieurs épées (Penguilly Lharidon, *Catalogue du musée d'artillerie*, p. 348, 372 et 379), la formule *Ibel, Ebel, Abel* était, selon toute apparence, regardée comme défensive plutôt que comme favorable à l'attaque. Je la retrouve en effet dans ce paragraphe du livre de J.-B. Thiers : « Porter sur soi ces mots inscrits sur du parchemin vierge + Ibel + Labes + Chabel + Habel + Babel, etc., pour empêcher les armes à feu de blesser » (*Traité des superstitions*, 5^e édition, t. I, p. 410). Notons en passant que le parchemin vierge souvent mentionné dans les textes cabalistiques (*Gremoire du pape Honorius*, p. 64; cf. Eymericus, *Directorium inquisitorum*, Venet., 1607, p. 481) « est celui qui vient d'un animal qui n'a pas encore sailly, et pour cela on doit prendre un jeune animal qui à cause de l'âge n'est

Même croyance chez les Scandinaves en une vertu communiquée aux armes par certaines inscriptions magiques. Dans le vieux poème de l'Edda, Brynhild dit au héros Sigurd : « Si tu veux être vainqueur, grave des runes de victoire sur la poignée du glaive et sur la lame, en invoquant par deux fois le dieu Thyr⁽¹⁾. » Les anciennes Sagas parlent aussi de guerriers armés de talismans auxquels rien ne résiste. La veille d'une rencontre, le roi Nidung est saisi de terreur parce qu'il a laissé dans son palais « la pierre de victoire » conservée dans sa maison de père en fils. Il promet à qui l'ira chercher la main de sa fille et le tiers de son royaume. Monté sur un cheval rapide, l'un des siens part, rapporte le talisman, et le roi gagne la bataille. Ailleurs, il s'agit du vieux Sigurd, contre lequel combat le jeune guerrier Ditlev. Vers le soir, hors d'haleine, couvert de sang, il songe qu'il a oublié chez lui sa pierre de victoire. La lutte s'arrête et il invite son adversaire à venir dormir sous son toit. Au lendemain, on reprendra l'épée. Ditlev voit Gunhild, la fille de son hôte, et tous deux s'éprennent d'amour. Sigurd s'était, dès le retour, attaché au cou la pierre de victoire; mais il s'enivre et, pendant son lourd sommeil, Gunhild prend l'amulette, qu'elle donne à son amant. Le jour venu, le vieux guerrier, blessé trois fois, doit s'avouer vaincu⁽²⁾.

A qui en a fait son étude, les livres des Musulmans présen-

pas propre à la génération, soit agneau chevreau ou autre » (Bibl. de l'Arsenal, ms. n° 2348, fol. 250).

⁽¹⁾ Karl Faulmann, *Illustrirte Geschichte der Schrift*, Vienne, 1880, p. 35; Mondelius, *La Suède préhistorique*, traduit par Kramer, Stockholm, 1874, p. 169. Dans un livre dont je dois la connaissance à M. Philippe Berger, M. Wimmer cite des armes portant des runes magiques (*Runen Schrift*,

trad. allemande, Berlin, 1887, p. 57, 61, 123 à 125).

⁽²⁾ Swen Nilsen, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, traduit du suédois, Paris, 1868, p. 259, 260. Voir de plus, pour l'emploi, chez les peuples du Nord, des moyens propres à paralyser les charmes dont a pu s'être armé l'ennemi, Olaus Magnus, *De gentibus septentrionalibus*, l. III, c. XVII, et l. V, c. XI (Romæ, 1555, in 4°).

teraient sans doute quelques traits de la sorte, car ces hommes aussi avaient confiance en certaines légendes qui, gravées sur les armes, devaient assurer le triomphe et préserver des coups de l'ennemi : c'étaient les noms des Sept dormants d'Éphèse et de leur chien fidèle, ceux des douze imans qui continuèrent l'œuvre de Mahomet, ou le passage du Coran que le Prophète et d'autres firent inscrire sur leurs sabres : « Le secours vient de Dieu et la victoire est proche ⁽¹⁾. »

De ces armes tenues pour invincibles était sans doute l'épée de Lancelot du Lac, conservée, au temps de Louis XII, dans le château d'Amboise, et que l'on disait être fée ⁽²⁾. Quelques-unes, d'origine mystérieuse, paraissaient porter en elles-mêmes une vertu surnaturelle : le glaive de Mars découvert par un berger goth, et qui mettait aux mains d'Attila le sort des batailles ⁽³⁾; la vieille épée que Jeanne d'Arc, avertie par ses voix, fit prendre dans la chapelle de Sainte-Catherine : arme « divine-ment venue », dit Jean Chartier, arme suspecte aux Anglais, qui voulaient y voir un engin de sorcellerie, et à laquelle le populaire croyait liée la fortune de l'héroïne ⁽⁴⁾.

De quelque côté que l'on jette les yeux, au nord comme à l'ouest de l'Europe, dans les pays orientaux, les combattants, le peuple ont donc ajouté foi à la vertu protectrice des amulettes et des formules. Les guerriers de l'antiquité se fiaient-ils de même à des talismans de bataille ? Aucun des textes qui me sont connus ne permet de le supposer. Il est pourtant de vieilles épaves qui pourraient conduire à le croire. Tel est pro-

⁽¹⁾ Reinaud, *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet De Blacas*, t. II, p. 298, 300, 302, 305, 307. Cf. t. I, p. 184, 185.

⁽²⁾ *Inventaire des vieilles armes conservées au château d'Amboise du temps de Louis XII*

(Bibl. de l'École des chartes, 2^e série, t. IV, p. 420).

⁽³⁾ Jornandes, c. XXXV.

⁽⁴⁾ Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 234, t. IV, p. 72-93.

bablement le casque trouvé dans les fouilles d'Herculanum, et sur lequel est répété le swastika ☸ que l'on considère comme un signe de bon augure⁽¹⁾; tel est peut être aussi un autre objet auquel on me permettra de m'arrêter. On sait quelle valeur surnaturelle était attachée par les anciens aux monnaies d'Alexandre le Grand, et combien, sous le Haut-Empire, les médailles de ce type furent reproduites. Ceux qui les portaient se croyaient protégés contre toute mauvaise fortune⁽²⁾, et, bien longtemps après, la même superstition était encore vivante; car, dans un passage souvent cité, saint Chrysostôme reproche aux chrétiens d'attacher à leurs pieds, à leurs têtes, comme autant d'amulettes, les monnaies du héros macédonien⁽³⁾. Devant cette précision des anciens témoignages, je ne puis me défendre de remarquer la présence d'une de ces pièces dans un harnais de guerre, le baudrier antique aujourd'hui conservé au Musée d'artillerie et au milieu duquel est enchâssée une médaille d'Alexandre⁽⁴⁾.

Les nobles d'or d'Édouard III dont j'ai parlé au début de cette notice étaient-ils de même, ainsi qu'on l'a pensé, tenus pour des talismans de combat? Pourrait-on croire, dès lors, qu'aux jours terribles de Crécy, de Poitiers, quelques guerriers anglais se soient fiés à leur puissance magique, comme, dans cette dernière bataille, l'intrépide roi de France espérait en la vertu secrète du diamant qu'il portait au doigt⁽⁵⁾? Je ne saurais m'en rendre garant, bien que le verset de saint Luc qui sert

⁽¹⁾ Le casque dont je parle a été donné par le duc de Luynes au Cabinet des médailles. Voir, pour le swastika, le *Bullettino archeologico napoletano*, 1854, pl. X et p. 178; de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 91; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. I, p. 160, etc.

⁽²⁾ Lamprid., *Alex. Sever.*, c. xxv; Trebell. Poll., *Triginta tyranni*, § 13, De Quieto.

⁽³⁾ *Cateches. II*, Ad illuminandos, § 5.

⁽⁴⁾ Cet objet est gravé dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Saglio, t. I, p. 258.

⁽⁵⁾ Nous le savons par un écrit de Pé-

de légende à ces pièces se retrouve, ainsi qu'on vient de le voir, dans une prière à dire en présence de l'ennemi. Quoi qu'il en soit à cet égard, et jusqu'à ce que des documents nouveaux viennent nous apporter ici quelque lumière, l'inscription que portent les nobles d'or me paraît devoir les faire classer parmi les monnaies talismaniques dont nous possédons un certain nombre ⁽¹⁾.

trarque, *De remediis utriusque fortunæ*, Dial. xxxvii, De gemmis et margaritis (*Opera*, éd. Bas., p. 36). Voir, à ce sujet, le beau livre de mon regretté confrère M. Luce, *Histoire de Du Guesclin*, p. 176. La croyance aux vertus surnaturelles du diamant est des plus anciennes. (Pline,

Hist. nat., XXXVII, xv.) Marbode (*Liber lapidum*, § 1) dit qu'il rend invincible celui qui le porte :

Ad magicas artes idem lapis aptus habetur
Indomitumque facit mira virtute gerentem.

⁽¹⁾ Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 39.



